

**Présents :** URVOY Christian, *Maire*, LOSQ Gérard, Maire délégué, HONORÉ Laurent, Maire délégué, NAOUR Isabelle, LE ROY Anne, DARCHE Patrice, LARUPT Gaël-Erwann, MACHET Bernadette, THORAVAL Denis, FURET Anaïk, BLANCHARD Annick, *Adjoints*, DERRIEN Bernard, LUETTE Michel, BOSCHER Christiane, RAULET Annick, LE VEZOUËT Daniel, AVRIL Michel, QUERE Jean-Yves, BRIEND Sylvie, REMY Colette, GUILMIN Dominique, SERET Franck, QUERRÉ Sophie, L'HARIDON Tiphaine, MORCEL Cécile, SEITZ Georges, SPARFEL Marie-Hélène, LE BERRE Pierrette, COLLIN Yannick, MOBUCHON Nathalie, LE TERTRE Laurence, BIRON Antoine, DUNET Bernard, BERTRAND Gilbert, DONNET Blandine, FRAYSSE Gilles, BENOMAR Mehdi, GUYOT Francine, FALIGOT Jean-François, GOUEDARD Elisabeth et LUCO Pascal, Conseillers Municipaux.

**Absents et représentés :** Mme BARREAU pouvoir M DUNET Bernard-M ANDRE René pouvoir M SEITZ Georges-M PROVOST Pierre pouvoir Mme GUYOT Francine-Mme LACHAISE Denise pouvoir M FALIGOT Jean François-Mme MARTIN Catherine pouvoir LOSQ Gérard-Mme LE TOUZE pouvoir Mme BOSCHER Christiane-M BARBIER-CUEIL pouvoir HONORE Laurent-Mme BRIENS Sylvie pouvoir AVRIL Michel (à partir du point 7)

**Absent :** Berrod Frédéric

Secrétaire de séance : HONORE Laurent.

Secrétaires auxiliaires : PARIS Christine, NEZET Michel, DGS

Assistaient à la séance : PRUNIER Erick (directeur de l'OT Binic)-LE BEZVOET Lionel (responsable des finances mairie)

### **Ordre du jour :**

- 0- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2016

#### **• Administration générale**

- 1- Conventions préfecture et Mégalis
- 2- Élection des délégués du Conseil Municipal dans différentes instances : CT et CHSCT, Constitution CCID (commission communale des impôts directs)...
- 3- Convention SDIS/surveillance baignade des plages

#### **• Finances**

- 4- DOB (débat d'orientations budgétaires) 2016
- 5- Subventions aux associations 2016
- 6- Présentation du CA 2015 et BP 2016 de l'office du tourisme (approbation)
- 7- Location de « La Galerie » : tarif supplémentaire

#### **• Urbanisme**

- 8- Autorisation d'ester en justice PLU recours Frankel

## • Travaux

- 9- 5<sup>ème</sup> tranche effacement réseaux rue de la République Etables-sur-Mer
- 10- Salle de la Rognouse consultation maîtrise d'œuvre
- 11- Salle de la Vigie consultation maîtrise d'œuvre

## • Information du Maire et des Adjoints

**Le Maire** propose un additif à l'ordre du jour sur la motion de soutien aux salariés de l'entreprise JACADI qui sera présentée en fin de séance. Cet ajout ne donne pas lieu à observations.

### **0-Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2016 :**

---

**Le Maire** précise que les délibérations du conseil municipal à Binic font l'objet d'un affichage en mairie avec accusé réception préfecture une semaine après la tenue du conseil, et le compte rendu qui est en fait un procès-verbal fait l'objet d'une approbation à la séance suivante. **Le Maire** précise que la disposition sera consignée dans le règlement intérieur prochain du conseil municipal.

**Mme Mobuchon** relève que les procès-verbaux des séances des 8/12/2015 et 02/02/2016 ne sont pas en ligne sur le site de la ville. **Le Maire** indique qu'une contrainte technique ne permet pas de le faire et que le site Internet est en cours de changement. **Mme Mobuchon** demande la diffusion du procès-verbal du 2/02/2016, **le Maire** le confirme.

**Mme Mobuchon** sur le classement de la station demande si le dossier à produire porte sur le territoire d'Etables-sur-Mer ou sur l'ensemble du territoire ?

**Le Maire** note que l'objectif est de monter un dossier sur l'ensemble du territoire mais il faut désormais prendre en compte la question des nouveaux transferts de compétence vers l'intercommunalité.

**M Losq** confirme que le classement pour Etables-sur-Mer ne vaut que jusqu'au 01/01/2018.

**Mme Le Berre** fait remarquer que les dossiers du conseil ont été envoyés par la Poste avec un coût de tarification induit ; **le Maire** précise qu'en l'absence de l'agent de police l'acheminement a transité exceptionnellement par la Poste.

**M Bertrand** souhaite une communication des dossiers par voie électronique et **le Maire** précise que cela sera fait dès que possible avec la mise en place du nouveau site et les adresses mails ; il relève que dans certaines instances, certains membres se plaignent de ne plus recevoir de support papier et rechignent à imprimer le document à partir de leur imprimante personnelle.

**M Bertrand** note qu'il s'agit d'un retour en arrière.

**Le Maire** suggère un peu de temps pour cette mise en place.

**Mme Le Berre** demande à faire partie de la commission du marché, la demande est prise en compte.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **1-Approbation du Compte administratif 2015 et Budget primitif 2016 de l'OT :**

---

**M Honoré** signale que les documents financiers de l'office du tourisme ont été présentés en commission des finances et au comité directeur de l'office.

Il précise qu'il s'agit des comptes de l'office du tourisme de Binic érigé en EPIC et que l'on travaille à la reprise de l'office de tourisme d'Etables-sur-Mer au statut associatif avec notamment 2 salariés. Le

Budget de l'OT en 2016 a été voté pour une période qui va jusqu'au 01/6/2016.

**M Prunier** directeur de l'Office du tourisme présente le compte administratif 2015 et le budget primitif 2016.

Il note que globalement un résultat de l'exercice 2015 dégage un excédent sur l'exercice de 10 560.78 € avec un volume dépenses de 215 768 € pour 257 572 € de recettes (avec l'excédent reporté).

En dépenses, le poste principal est constitué des frais de personnel 157 178 € et des charges de fonctionnement courantes 49 880 €. En recettes, l'équilibre s'obtient par l'excédent reporté, les ventes, la taxe de séjour (47 019€) et la subvention de la commune de Binic 133 277 €.

Il présente le budget primitif 2016, section d'exploitation avec une lecture commentée par chapitre ; il relève notamment le chapitre 62 pour un montant de 22 800 € avec la moitié consacrée à la rubrique catalogues et imprimés. Le chapitre 64 comporte les salaires 78 704 € pour une période de 5/12 ème jusqu'à mai 2016 inclus.

Il note que l'office a un effectif de 4 agents.

Le total des dépenses de fonctionnement équivaut à 122 254 €.

En recettes d'exploitation, **M Prunier** mentionne l'excédent reporté de 44 804.19 €, les ventes de prestation de services pour 22 374 € et la subvention communale à hauteur de 55 416 € proratisée pour 5 mois.

La taxe de séjour est également évoquée avec une progression importante sur 5 ans + 40%, cette taxe est annualisée.

La question de la valorisation de la prestation paie et budget est évoquée par **Mme L'Haridon** ; la somme de 1500 € a été prévue et non réalisée.

**M Collin** demande où on en est sur le remboursement des caisses de retraite complémentaire (imputation aux bonnes caisses) ?

**Le Maire** répond qu'il reste une enveloppe à régulariser et ceux dont on a eu connaissance ont été remboursés. Il précise que cette somme est depuis de nombreuses années intégrée dans l'excédent de l'exercice.

**M Prunier** signale la mise en service prochaine du nouveau site internet de l'office budgété pour 15 000 € avec refonte de la charte graphique.

**M Honoré** précise que l'OT a l'obligation d'avoir son propre site Internet pour être classé en catégorie 1.

**Mme Le Tertre** interroge sur la mise à disposition du local ? **Le Maire** précise que le bâtiment qui héberge l'office est une propriété communale mise à disposition gratuitement.

**M Honoré** précise que les missions de l'office de tourisme d'Etables-sur-Mer seront conservées et que les conventions passées avec les communes voisines de Plourhan et Lantic seront reconduites si les communes le souhaitent.

L'approbation des comptes de l'OT (CA 2015 et BP 2016 O.T) donne lieu à un vote et fait l'objet d'une adoption globale par 42 voix pour et 6 abstentions ( M André-M Seitz-Mme Sparfel-M Collin- Mme Mobuchon-Mme Le Berre).

## Administration générale :

### **3-Convention MEGALIS Bretagne et Préfecture :**

---

**Mme Le Roy** signale que la commune nouvelle de Binic – Etables-sur-Mer doit conventionner avec la préfecture en vue de la transmission par voie électronique des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité : délibérations du conseil municipal, arrêtés du maire, documents budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative, compte administratif),....

- avec Mégalis Bretagne (Syndicat mixte de coopération territoriale) afin de bénéficier de son « bouquet de services » (salle régionale pour la dématérialisation des marchés publics, service de télétransmission des actes au contrôle de légalité, service de télétransmission des pièces au comptable, un parapheur électronique,....).

L'Assemblée est appelée à délibérer afin d'autoriser le maire à signer :

- la convention avec la préfecture des Côtes d'Armor pour la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- la convention d'accès aux services de Mégalis.

Le coût financier du conventionnement est pris en charge par la communauté de communes.

**Le Maire** précise que les certificats de signatures seront délivrés par le CDG 22 moyennant une cotisation de 90 € pour 3 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **4-Désignation de membres élus (CT-CHSCT-CCID)**

---

#### **4-1 Désignation des membres élus au comité technique (CT) et au CHSCT :**

**Mme Le Roy** rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 22 mars dernier, a fixé à 5 le nombre de représentants du collège employeur (4 pour la commune et 1 pour le CCAS) – nombre égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants - et décidé l'application des mêmes règles pour la composition du CHSCT.

Elle propose à l'Assemblée de désigner les représentants du collège élus.

Proposition faite en commission du personnel, le 31/03/2016 :

- **CT**

Titulaires

C. URVOY  
G. LOSQ  
A. LE ROY  
MH. SPARFEL  
E. LE TOUZÉ

Suppléants

M. AVRIL  
I. NAOUR  
C. MARTIN  
P. PROVOST  
N. MOBUCHON

- **CHSCT**

Titulaires

G. LOSQ  
M. AVRIL  
A. LE ROY  
P. DARCHE  
MH. SPARFEL

Suppléants

C. URVOY  
E. LE TOUZÉ  
C. MARTIN  
E. GOUEDARD  
N. MOBUCHON

**Mme Mobuchon** précise, référence faite à l'article 12 du règlement intérieur du précédent comité, que le suppléant n'est pas affecté à un titulaire, sa position en 5<sup>ème</sup> place ne lui permet pas de siéger. Aussi, elle souhaite pouvoir le faire et comme évoqué en commission du personnel, elle demande une prise en compte de cette disposition dans le règlement. Elle souhaite que les suppléants soient aussi destinataires de la convocation, note de synthèse et autres documents joints...

**Le Maire** convient de cette modification à intégrer dans le règlement et rappelle pourquoi les suppléants ne siègent pas, car cela impliquerait aussi d'y convier les membres du personnel et de gérer les remplacements.

**Mme Mobuchon** note que dans l'attente de cette disposition effective, elle s'abstiendra.

La proposition de désignation des élus du CT et CHSCT est adoptée par 44 voix pour et 4 abstentions (Mme Mobuchon-M Collin-Mme Le Berre-M Bertrand).

#### 4-2 : Désignation des membres de la CCID :

**Mme Le Roy** mentionne que sont proposés en qualité de Commissaires de la commune de Binic – Etables-sur-Mer, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du Conseil Municipal :

Elle donne lecture de la proposition :

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>		<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>	
<b>1) COMMISSAIRES TITULAIRES DOMICILIÉS DANS LA COMMUNE</b>		<b>1) COMMISSAIRES SUPPLÉANTS DOMICILIÉS DANS LA COMMUNE</b>	
<b>1</b>	THORAVAL Denis né le 07/07/1968 - 7 rue de Sébille ETABLES-SUR-MER	<b>1</b>	LARUPT Gaël-Erwann né le 30/05/1969 - 9, rue du Prieur Robert ETABLES-SUR-MER
<b>2</b>	LE ROY Anne née MORVAN le 20/06/1947 – 11 rue des Prés Calans BINIC	<b>2</b>	PROVOST Pierre né le 24/03/1951 - 32, Boulevard Legris ETABLES-SUR-MER
<b>3</b>	MACHET Bernadette née DURIEUX le 19/09/1949 – 138 rue du tertre Grall ETABLES-SUR-MER	<b>3</b>	LOSQ Gérard né le 15/05/1953 - 12, rue des Albatros ETABLES-SUR-MER
<b>4</b>	DERRIEN Bernard né le 17/04/1943 - 23 Rue Wilson BINIC	<b>4</b>	COLLIN Yannick né le 06/07/1956 - 9 ter rue de la Roche Martin BINIC
<b>5</b>	FALIGOT Jean-François né le 18.04.1953 - 3, rue de la Mer ETABLES-SUR-MER	<b>5</b>	LE VEZOUET Daniel né le 09/08/1951 - 2 impasse des Goélands BINIC
<b>6</b>	TOQUE Jean-Paul Né LE 07/03/1944 – 2 rue de la fontaine Auffray BINIC	<b>6</b>	LERAY Marie-Laure née le 09/08/1964 7 rue de l'Ic BINIC
<b>7</b>	LAGOUTTE René né le – 26 B rue Pierre Le Cornec ETABLES-SUR-MER	<b>7</b>	Jean-Claude PINTON né le 30/9/37 – 23 Ter rue de la Ville Malo ETABLES-SUR-MER
<b>8</b>	BOSCHER Dominique née RUELLO le 20/08/1957 – 7 rue de la Croix Rouge BINIC	<b>8</b>	BRAZIDEC Gérard né le 20/01/1937 – 6rue des Prés Calans BINIC

<b>9</b>	BLANCHARD Annick le 10/05/1961 – 6 rue Eric TABARLY ETABLES-SUR-MER	<b>9</b>	FRAYSSE Gilles né le 04/09/1968 - 8, rue Eric Tabarly ETABLES-SUR-MER
<b>10</b>	PINAULT Jacques né le 29/06/1945 – 9 rue jolie brise BINIC	<b>10</b>	JEZEQUEL Rémy né le 23/10/1950 – 1 rue de la roche Martin BINIC
<b>11</b>	SEITZ Georges né le 02/01/1946 - 36 rue de la Ruette BINIC	<b>11</b>	MOBUCHON Nathalie née GICQUEL le 09/06/1974 - 6 Côte Saint Julien BINIC
<b>12</b>	BARREAU Martine née ROUAULT le 28/11/1946 6 chemin du ponto ETABLES-SUR-MER	<b>12</b>	LUCO Pascal né le 12/06/1962 - 13, l'Epine Habet ETABLES-SUR-MER
<b>13</b>	AVRIL Michel né 17/03/1955 - 8 rue des Terres Neuvas BINIC	<b>13</b>	ARROS Claude né le 07/06/1938 – 36 rue de Bellevue – BINIC
<b>14</b>	NAOUR Isabelle née le JEZEQUEL le 14/05/1963 - 7, rue des Préviers ETABLES-SUR-MER	<b>14</b>	LACHAISE Denise née le 02/09/1941 - 35, Boulevard Legris ETABLES-SUR-MER

15	BOSCHER Christiane née ROUILLE le 15/10/1947 - 9 chemin des Moulins BINIC	15	LE TOUZE Evelyne née le 06/05/1952 - 9 rue de l'Armandine BINIC
16	DARCHE Patrice né le 27/06/1956 - 1, Rue de la Ville Gilbert BINIC	16	LUCO Colette née QUERRE le 20/02/1937 – Rue Albert d'Avignon BINIC
<b>2) COMMISSAIRES TITULAIRES DOMICILIÉS HORS DE LA COMMUNE</b>		<b>2) COMMISSAIRES SUPPLÉANTS DOMICILIÉS HORS DE LA COMMUNE</b>	
1	DUAULT Jean Paul né le 01/11/1959 – 10 place de la mairie 22460 SAINT-THELO	1	QUELEN Marcel né le 04/07/1943 – 9 allée Chatrain 93340 LE RAINY
2	MORIN Michel né le 20/07/1951 – 3 allée Paul Eluard 35760 SAINT-GREGOIRE	2	LE BRAZIDEC André né le 12/09/1935 – 21 rue Galilée 22000 SAINT-BRIEUC

Les services fiscaux retiendront les 8 premiers titulaires et suppléants nommés dans la liste des commissaires domiciliés dans la commune et sur la liste hors commune le premier nommé (titulaire et suppléant).

**M Luco** s'étonne qu'il faille désigner une moitié de liste qui ne sera pas retenue.

**Le Maire** précise que c'est la demande des impôts et précise que la commission sera amenée à se réunir assez rapidement.

La liste de la CCID est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

#### **5-Convention SDIS surveillance des plages été 2016 :**

**Mme Le Roy** indique que les communes de Binic et d'Etables-sur-Mer ont bénéficié au cours de la saison estivale 2015 du dispositif de surveillance des baignades organisé par le SDIS 22 pour les plages de la Banche, du Moulin et des Godelins.

À l'instar des années précédentes, les prestations proposées par le SDIS pour la saison 2016 consistent en la mise à disposition d'une équipe de 3 sauveteurs à minima (pour un poste de secours), formés et habillés ; l'hébergement de ces derniers ainsi que la mise à disposition des divers équipements nécessaires à l'armement des postes de secours et pour les zones de baignades restant à la charge de la commune.

Le coût facturé aux communes sera de 15 756 € pour 2 mois (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2016) pour un poste à 3 sauveteurs, soit pour la commune de Binic – Etables-sur-Mer :

- 3 postes x 15 756 € = 47 268 €.

Ce coût intègre une augmentation de 0,9 % du tarif 2015 ainsi que les frais de formation liés aux évolutions réglementaires.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser le Maire à signer la convention avec le SDIS.

**Mme Le Berre** rappelle qu'elle a voté contre l'an passé le projet convention qui ne prévoyait pas la surveillance de la plage de l'avant-port.

Elle fait référence à un compte rendu de municipalité qui évoquait la possibilité de revenir sur ce choix. Elle précise que Binic est une station balnéaire, que la plage de l'avant est bien fréquentée notamment par les familles, la proximité du camping des Fauvettes et demande pourquoi on ne reviendrait pas sur ce choix ?

**M Seitz** porte la même remarque et le même regret mais précise qu'il votera pour la délibération proposée.

**M le Maire** objecte que la situation financière de la collectivité, côté dotations ne va pas s'améliorer ; le choix qui a été fait a été transparent, il mentionne que sur le territoire, 3 plages sur 5 seront surveillées. Il note qu'il appartiendra à la population qui fréquente les plages de faire le choix. Il confirme ne pas faire la proposition de faire surveiller 2 plages à Binic.

**M Benomar** demande si le personnel ne peut pas surveiller 2 plages à des moments différents de la journée ?

**Le Maire** relève : cela paraît impossible et voit mal de le demander au SDIS. Il rappelle aussi que la commune à l'avant-port, a mis en place un appel d'urgence l'an passé équipement disponible aussi toute l'année.

La délibération est mise aux voix et adoptée par 44 voix pour, 3 votes contre (M Collin, Mme Le Berre, Mme Mobuchon) et une abstention (G Bertrand).

## **Finance :**

### **6-DOB 2016 : Débat d'orientations budgétaires**

---

**Le Maire** rappelle que le DOB est obligatoire dans les communes de + 3500 hab. et ne donne pas lieu à un vote, il est simplement acté que le débat a eu lieu.

Il indique que le document comporte une présentation et un titrage assez typé :

-Le Contexte national avec prévision d'une croissance de 1.5 % en 2016 prévue par les pouvoirs publics un endettement de 2097 milliards de l'Etat (toutes dettes cumulées).

Il est noté la faiblesse des taux d'intérêts (voir négatif Euribor 3 mois et 12 mois).

-Sur le plan des dotations, un effort sera demandé à la nouvelle collectivité cette année pour le redressement des comptes publics ; il précise que pour l'éviter, il fallait que nos collectivités délibèrent avant le 1/01/2016. La neutralisation de la baisse de la DGF ne portera son effet qu'à compter du 1er janvier 2017 et ce pour 3 ans, comme cela a été explicité ; précise le Maire, par Ressources finances consultants dans le rendu de l'étude financière présentée en commission plénière le 6 avril 2016.

-Sur le Budget commune, la compilation du fonctionnement laisse apparaître un total dépenses de 7 652 000 € et un autofinancement de 1.5 M €.

Sur les charges courantes, **le Maire** escompte que l'augmentation des volumes permettra d'augmenter le nombre d'appels d'offres en fonctionnement et une rationalisation de nos pratiques sur les contrats avec quelques économies possible.

Le Chapitre des frais de personnel comporte des hausses prévues au titre des caisses de Retraites et une baisse de la cotisation du CNFPT, 0.9 % contre 1% en 2015.

Au titre de l'assurance du personnel, le taux retenu serait celui de la commune de Binic plus élevé que celui d'Etables-sur-Mer (8.39% contre 6.8%).

L'effectif du personnel repose sur une équivalence de 74 agents à temps complet. **Le Maire** précise que l'association Cap à Cité emploie une vingtaine d'agents dans le domaine de la jeunesse et de l'accueil de loisirs.

L'enveloppe indemnitaire des élus est en baisse de 15% par rapport à celles des 2 communes prises isolement.

La rubrique subventions devrait être plus réduite avec la prise en compte sur le budget communal de certaines dépenses de la Caisse des écoles.

Le Maire informe de la dette de chaque commune historique

Dette au 31/12/2015	
BINIC	1 494 271,87 €
ETABLES-SUR-MER	2 603 410,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 097 681,87 €</b>

Il évoque la dette cumulée avec les budgets annexes assainissement et port de plaisance.

	BINIC	ST-BRIEUC AGGLO*	ETABLES-SUR MER	CUMULEE
Commune	1 494 271,87 €		2 603 410,00 €	4 097 681,87 €
Port	658 582,78 €			658 582,78 €
Assainissement	1 529 288,87 €	798 732,70 €		2 328 021,57 €
	3 682 143,52 €	798 732,70 €	2 603 410,00 €	<b>7 084 286,22 €</b>

Il note s'agissant de l'assainissement le transfert prochain de la compétence à l'agglomération de Saint-Brieuc avec l'actif et le passif.

S'agissant du port, il souligne que la dette est acquittée par les usagers du port et non la commune.

### **Chapitre 73 : Impôts et taxes sur les bases 2016**

Concernant les impôts, l'année 2016 verra 2 votes distincts suivant les anciens territoires de BINIC et ETABLES-SUR-MER avec des bases distinctes. A compter de 2017, le vote sera unique sur l'ensemble du territoire de la nouvelle commune avec une possibilité de lissage des taux pour la taxe d'habitation et le foncier non bâti (**voir étude RCF**)

Etat reçu de la préfecture concernant les bases d'impositions 2016



<u>taxe d'habitation</u>	BASES	Poids	Taux	Produits	Poids
BINIC	6 450 000 €	54,47%	20,36%	1 313 220 €	57,70%
ETABLES SUR MER	5 391 000 €	45,53%	17,86%	962 833 €	42,30%
<b>TOTAL</b>	<b>11 841 000 €</b>			<b>2 276 053 €</b>	
<u>Foncier Bâti</u>	BASES	Poids	Taux	Produits	Poids
BINIC	4 286 000 €	56,14%	18,17%	778 766 €	57,52%
ETABLES SUR MER	3 348 000 €	43,86%	17,18%	575 186 €	42,48%
<b>TOTAL</b>	<b>7 634 000 €</b>			<b>1 353 953 €</b>	
<u>Foncier non Bâti</u>	BASES	Poids	Taux	Produits	Poids
BINIC	39 100 €	44,58%	74,32%	29 059 €	54,19%
ETABLES SUR MER	48 600 €	55,42%	50,54%	24 562 €	45,81%
<b>TOTAL</b>	<b>87 700 €</b>			<b>53 622 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>3 683 627 €</b>	

	Produits	Poids
Contributions directes BINIC	2 121 045 €	57,58%
Contributions directes ETABLES SUR MER	1 562 581 €	42,42%
	<b>3 683 626 €</b>	<b>100,00%</b>

#### Allocations compensatrices

	Allocations	%
<u>taxe d'habitation</u>		
BINIC	50 923 €	61%
ETABLES SUR MER	32 535 €	39%
<b>TOTAL</b>	<b>83 458 €</b>	
<u>Foncier Bâti et non bâti</u>		
BINIC	7 055 €	48%
ETABLES SUR MER	7 695 €	52%
<b>TOTAL</b>	<b>14 750 €</b>	
<u>Taxe professionnelle</u>		
BINIC	1 955 €	64%
ETABLES SUR MER	1 100 €	36%
<b>TOTAL</b>	<b>3 055 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>101 263 €</b>	
BINIC	59 933 €	59%
ETABLES SUR MER	41 330 €	41%
	<b>101 263 €</b>	<b>100%</b>

#### **Chapitre 74 : Dotations**

Non prise en compte de la spécificité de la commune nouvelle en 2016 et le Maire précise que ce sera le cas pour les années 2017-2018 et 2019.

ESTIMATION DE LA DGF de la DSR et de la DNPPour 2016			PROSPECTIVES			
Population INSEE 2015		Dotation forfaitaire 2015	Dotation forfaitaire 2016	Dotation forfaitaire 2017	Dotation forfaitaire 2018	Dotation forfaitaire 2019
BINIC	3874	677 021,00 €				
ETABLES SUR MER	3113	532 742,00 €				
<b>totaux</b>	<b>6987</b>	<b>1 209 763,00 €</b>	<b>1 081 458,00 €</b>	<b>1 081 458,00 €</b>	<b>1 081 458,00 €</b>	<b>1 081 458,00 €</b>
<b>MAJORATION TEMPORAIRE 5%</b>				<b>54 073,00 €</b>	<b>54 073,00 €</b>	<b>54 073,00 €</b>
		<b>DSR 2015</b>	<b>DSR 2016</b>			
DSR dotation solidarité rurale		309 062,00 €				
DNP dotation nationale de péréquation		264 583,00 €				
		<b>573 645,00 €</b>	<b>639 108,00 €</b>	670 813,00 €	670 813,00 €	670 813,00 €
		<b>DNP 2015</b>	<b>DNP 2016</b>			
		161 220,00 €				
		139 001,00 €				
		<b>300 221,00 €</b>	<b>296 728,00 €</b>	345 271,00 €	345 271,00 €	345 271,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 083 629,00 €</b>	<b>2 017 294,00 €</b>	<b>2 151 615,00 €</b>	<b>2 151 615,00 €</b>	<b>2 151 615,00 €</b>

	INSEE	1 Hbt / Résidence secondaire	DGF
BINIC	3874	944	4 718
ETABLES SUR MER	3113	708	3 821
<b>TOTAL</b>			<b>8539</b>

**Le Maire** évoque une participation au redressement des finances publiques pour 2016 de 66 000 €.

Il rappelle que l'évolution des montants de dotations Etat a été présentée en commission plénière par Ressources consultants finances et qu'une synthèse du rapport sera à nouveau présenté et explicité à la population pour ces aspects essentiels.

**M Collin** demande s'il y aura un lissage de la fiscalité cette année ?

**Le Maire** indique que la collectivité n'a pas d'obligation de le faire et précise que le choix sera à faire l'an prochain est ce que l'on ajuste sur un an ou 2 ans ? L'écart qui est donné par le cabinet est de 40 € par foyer fiscal, une somme déjà annoncé lors des débats de présentation de la commune nouvelle. **Le Maire** ajoute la nécessité de connaître l'évolution qui résulte sur le plan fiscal de l'intégration à l'agglomération Briochine et parle d'un écart qui peut atteindre 10 € par foyer fiscal et suggère de ne rien changer cette année.

En investissement, **le Maire** mentionne le chiffre de 1.5 M € à retenir ; Sur Etables-sur-Mer, la commune a voté ses investissements en 2016 et sur Binic l'approche a été différente car proratisée.

ETABLES-SUR-MER		BINIC	
ECOLE PUBLIQUE	259 650,00 €	FONCIER(EPF)	231 045,00 €

CABINES DE BAIN	290 200,00 €	BATIMENTS	217 019,18 €
VOIRIE	251 300,00 €	VOIRIE	188 401,30 €
ECLAIRAGE PUBLIC	219 050,00 €	ECLAIRAGE PUBLIC	50 580,00 €
TOTAL	1 105 500,00 €		810 351,88 €

**Le Maire** ajoute l'intervention de Foncier de Bretagne sur l'opération Guillou de Mézellis à hauteur de 200 000 €. Parallèlement, il évoque une vente de bien qui pourrait se faire rapidement.

### **Les nouvelles propositions pour 2016**

#### **Voirie :**

Marché voirie 400 000€

#### **Bâtiments :**

Rognouse (1<sup>ère</sup> tranche) 400 000€ (possibilité d'aide avec la DETR)

Salle des sports : 250 000€ subvention DETR escomptée (20% à 25%)

Musée (liaison estran-musée) 60 000€

Nouvelle mairie 200 000€ pour cette année

#### **Autres :**

City Park (50 000€) parking de l'Estran

#### **Acquisitions matériels espaces verts et véhicules :**

Matériels espaces verts et véhicules 60 000€

**Le Maire** évoque un budget qui reste dans les limites énoncées de l'épargne sans augmenter les impôts et l'endettement.

**M Collin** demande si l'opération Foncier de Bretagne avec le montant de 231 000 € correspond à des achats de foncier effectués ?

**Le Maire** répond par l'affirmative.

**M Collin**, au sujet de la Rognouse, relève que l'on ne budgétise que 400 000 € alors que l'on parle d'un coût d'investissement de 800 000 € et demande quel est le contenu ce projet ?

**Le Maire** précise que l'enveloppe du projet est bien de 800 000 € mais sur 2016, cette somme ne sera pas nécessaire et la proposition de 400 000 € est une provision.

Sur les 3 à 4 ans qui viennent **le Maire** pense que l'on peut rester sur un volant de 3 M € d'investissement à données constantes en terme de dette et de fiscalité.

**M Collin** sur le transfert du terrain de boules demande sur quel foncier ?

**Le Maire** fait remarquer qu'il s'agit d'une provision et que l'on n'est pas assez avancé sur le lieu.

**M Collin** note avec satisfaction la reprise du projet city park et interroge sur son lieu d'implantation?

**Le Maire** mentionne l'Estran si la commission retient ce lieu qui reste à préciser.

**M Collin** note après l'étude du cabinet RCF, l'intérêt de disposer d'un plan annuel d'investissement (PPI).

**Le Maire** précise qu'une synthèse du volet investissement de l'étude a été transmis aux conseillers municipaux, plusieurs scénarii sont présentés, (4 M €, 3.250 M €...) il souligne que compte tenu des interrogations que nous avons sur la contribution au redressement des finances publiques et la réforme de la DGF, il paraît prudent de retenir le chiffre de 3 M € et peut être un plus si les conditions le permettent.

**M Bertrand** rejoint cette idée d'un PPI, les budgets sont dans une phase de limitation et on a sur la commune un patrimoine important à faire vivre. Il est important en début de période de bien voir où on va et comment cela s'articule.

**Le Maire** relève, référence faite au rendu de l'étude RCF, que la dernière période d'investissement sur Binic a été assez linéaire. Il demande à raisonner sur une masse, avec si on est sur 3M € d'investissement 1.5 M € d'incompressible.

**M Querré** note que l'étude RCF présentée l'autre jour a donné quelques marqueurs : il a noté une gestion des communes assez similaire. L'étude fait ressortir un investissement de 3 M € et un autofinancement de 1.5 M € et un fonctionnement à limiter en dessous de 3%. Il ajoute que les principaux investissements dans les communes ont été repérés.

#### Port de Plaisance :

**Le Maire** évoque, les places, le projet de dévasage, la charge de la dette, l'avance au port les incertitudes qui règnent sur la taxation foncière et le complément de taxe foncière (CFE) sur 2016 de 5 000 €.

#### Camping :

88 emplacements

Le camping est ouvert d'avril à septembre.

Les recettes d'exploitation du camping se sont élevées à 103 000€ HT en 2015

Plus de dette sur ce budget.

Hors saison, une aire de camping-car est prévue en complément de l'aire de l'IC.

intitulé	montant
borne accès camping car	17 000,00 €
cloture	22 500,00 €
jeux	5 400,00 €
balayeuse camping	3 500,00 €
borne électrique	5 000,00 €
chaudière	7 000,00 €
	60 400,00 €

#### Assainissement:

Il existe 2 budgets assainissement car les modes d'exploitations sont différents.

#### A BINIC

La station d'épuration traite les eaux usées de la ville de BINIC, PORDIC et de TREMELOIR ;

Saint-Brieuc agglomération qui a la compétence pour ces deux communes participe ainsi aux frais d'investissement et d'exploitation de la station.

L'exploitation se réalise sous forme de régie et la collectivité perçoit une redevance d'assainissement. Cette redevance couvre l'exploitation et l'investissement.

#### A ETABLES-SUR-MER, il s'agit d'une délégation de service public ;

La surtaxe perçue par la collectivité couvre l'investissement.

Le délégataire (Véolia) se charge de l'exploitation.

Le budget de l'assainissement de BINIC est HT, celui d'ETABLES-SUR-MER est TTC

Les tarifs sont très proches :

**COMPARATIF ETABLES BINIC HT  
ASSAINISSEMENT 2015**

ETABLES SUR MER 2015			BINIC 2015		
		MONTANT HT			MONTANT HT
abonnement annuel	véolia Commune	14,62 € 4,10 €	abonnement annuel	Commune	18,54 €
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>18,72 €</b>	<b>SOUS TOTAL</b>		<b>18,54 €</b>
Tarif M <sup>3</sup>	véolia Commune	0,716 € 0,920 €	Tarif M <sup>3</sup>	Commune	1,610 €
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>1,636 €</b>	<b>SOUS TOTAL</b>		<b>1,610 €</b>

**BINIC**

Un nouveau marché d'exploitation de la STEP doit être pris en 2016.

2015 : La redevance a rapporté 342 275€

2016 : une augmentation de 1% (18,73€ pour l'abonnement 1,63€ le M<sup>3</sup>).

<u>La dette au 01 janvier 2016</u>				2 328 021,57 €	1 529 288,87 €			
				<b>2 328 021,57 €</b>	<b>1 529 288,87 €</b>			
				<b>sans Saint brieuc Agglo</b>	<b>avec Saint brieuc Agglo</b>			
<u>Année 2016</u>	<u>Intérêts</u>	<u>capital</u>	<u>annuité</u>		<u>année 2016</u>	<u>Intérêts</u>	<u>capital</u>	<u>annuité</u>
	17 687,66	175 761,45 €	193 449,11 €			17 687,66	122 512,61 €	140 200,27 €

**INVESTISSEMENT 2016**

Contrôles branchements et renouvellements regards étanches.

Maîtrise d'œuvre renouvellement canalisation bassin

Maîtrise d'œuvre canalisation de refoulement

Pompes square fichet des grèves : 30 000€

Détecteurs de surverses sur tous les postes : 10 000€

**ETABLES-SUR-MER**

**INVESTISSEMENT 2016**

Il n'y a pas de dette sur le budget assainissement

Les recettes liées à la surtaxe : Prévision de 116 300€ en 2015

Des travaux d'investissements importants sont programmés

Station d'épuration : 500 000€

Travaux lagune Ville Durand 40 000€

**M Bertrand** demande ce qu'il en est du nouveau marché de la Station d'épuration de Binic ? Il note l'absence de commission prévue et ce serait bien d'y réfléchir.

**Le Maire** note que **M Berrod** en charge de cette question, vient d'avoir une promotion professionnelle et va prochainement démissionner de son poste d'adjoint ; il sera désigné un remplaçant et une commission sera appelée à se réunir.

**M Derrien** demande si à terme une harmonisation du mode de gestion est prévue ?

**Le Maire** suggère de ne pas se bousculer car la compétence assainissement sera transférée sous 1 an ou 2 ans.

**M Bertrand**, note l'importance de cette date de transfert car le contrat de DSP d'Etables-sur-Mer arrive à échéance en 2019 et c'est une responsabilité qui incombe aux élus. Il note la nécessité de s'occuper de cette question et évoque 2017 pour la réflexion.

**Le Maire** estime que l'on a 6 mois pour voir comment la prise de compétence va s'organiser au niveau de l'agglomération.

**Le Maire** au terme du DOB précise que le BP sera voté au prochain conseil.

## **7-Subventions 2016:**

---

**M Thoraval** précise que la commission des finances du 6 avril a validé les choix proposés au titre des subventions 2016 avec une règle posée, le quasi maintien des subventions de l'an passé sauf cas particulier.

Il donne lecture des tableaux de subventions par rubrique et par commune historique.

Mme Briend quitte la séance et donne pouvoir à M Avril.

**M Thoraval** rappelle que des subventions ont été accordées aux associations par chaque commune en début 2016 pour permettre à certaines associations de fonctionner notamment celles dotées de salariés.

Le montant des subventions pour Etables-sur-Mer atteint la somme de 86 390 € auquel il faut ajouter celle de l'association Breizh Manos de 400 €. Le montant total des subventions pour Binic est de 211 778 € le tout hors CCAS et Caisse des écoles.

**M Faligot** demande le pourquoi de la hausse de la subvention de l'asso'Chiche (2000 € contre 800 € en 2015) ?

**M Thoraval** précise que l'an passé la commune a réglé sur son budget un concert de 1200 € si on totalise les sommes, on est au niveau de l'aide allouée l'an passé.

**M Collin** s'étonne de la subvention de 6 000 € à Lyncéus (contre 1500 € en 2015) qu'est-ce qui justifie cette hausse ?

**M Honoré** note que c'est un festival qui prend de l'ampleur et échappe au cadre local, les spectacles sont même rachetés par des théâtres nationaux ; le festival dure pendant 3 jours mais les techniciens et artistes sont là pendant 1 mois et sont en résidence l'hiver. Cette association suscite des convoitises et note que si l'on veut que l'association reste sur le territoire, il faut que l'on assume.

**Le Maire** rappelle que la commande passée est celle du maintien d'une enveloppe globale.

**M Queré** ajoute que Lyncéus est devenue une troupe de référence et dans la communication, ils parlent toujours de Binic.

**M Collin** évoque la question de la subvention pour les voyages pédagogiques aux enfants du collège Stella Maris, la position pour Binic va t'elle évoluer ? D'autant que la commune d'Etables-sur-Mer alloue une subvention.

**Le Maire** précise que pour le moment la position n'est pas modifiée, (subvention du collège public de secteur) les choses peuvent être rediscutées en 2017 et convient qu'il faudra harmoniser les choses mais c'est un choix qui a été fait.

**M Collin** pense que cette année on aurait pu avoir une égalité de traitement. **Le Maire** indique assumer ce choix cette année mais ajoute que les choses ne sont pas bloquées.

**M Collin** dit qu'on aurait pu bloquer une somme cette année ? **Le Maire** note ne pas avoir eu de demande en commission à cet effet.

**M Collin** souligne que l'on est en commune nouvelle et on aurait dû avoir le même traitement.

**Le Maire** convient mais cette différence existe aussi dans d'autres domaines.

**Le Maire** demande pour le vote de faire attention aux élus qui ont des responsabilités dans le bureau d'une association.

Les Tableaux de subventions 2016 sont adoptés par 37 voix pour, 11 abstentions (MM. SEITZ, ANDRE, Mmes SPARFEL, GUYOT, MM. PROVOST, FALIGOT, Mme GOUEDARD, MM. LUCO, COLLIN, Mmes MOBUCHON, LE BERRE) avec le détail suivant :

- Mme MOBUCHON ne prend pas part au vote pour les subventions à l'APEL et à Cap Découverte,
- Mme MORCEL ne prend pas part au vote pour la subvention à Cap Estran,
- Mme LE BERRE ne prend pas part au vote pour la subvention à Cap Estran,
- M. LE VEZOUËT ne prend pas part au vote pour les subventions à l'Amicale Laïque et aux Restos du Cœur,
- Mme RAULET ne prend pas part au vote pour la subvention à Cap Estran,
- Mme REMY ne prend pas part au vote pour la subvention à Cap Estran.

#### **8-Tarifs Galerie 2016:**

**M Larupt** présente Les tarifs 2016 de location de « La Galerie »:

Durée	Associations commune	Autres associations et Particuliers commune	Particuliers hors commune	Manifestations commerciales	Supplément sono
24h	70 €	100 €	130 €	150 €	30 €
Semaine hors week-end et jours fériés	200 €	300 €	390 €	450 €	40 €
Week-end	200 €	300 €	390 €	450 €	40 €
Semaine avec week-end	270 €	400 €	520 €	600 €	50 €

Il apparait que la durée-type d'une exposition est de 10 jours incluant 2 weekends ; c'est pourquoi, il est proposé d'ajouter un tarif spécifique à cette durée, à savoir :

Semaine avec 2 weekends : 500 € pour Autres associations et particuliers de la commune.  
Il est entendu que les tarifs de « La Galerie » seront revus à l'automne pour l'année 2017.

L'Assemblée est appelée à en délibérer.

**Mme Gouedard** demande pourquoi changer ?

**Le Maire** précise que c'est à la demande de certains utilisateurs qui fréquentent la salle pendant deux weekends sur plus d'une semaine ; **M Honoré** ajoute que la location démarre souvent le vendredi et la semaine suivante, cet additif permet de rentrer dans la norme (tarif pratiqué 500 €).

**Mme L'Haridon** demande pourquoi ne pas modifier la tarification des autres colonnes du tableau ?

**M Honoré** mentionne que ce n'est pas la demande, mais que les tarifs seront revus à l'automne pour l'année 2017.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **8-Tarifs le Korrigan :**

---

**Le Maire** mentionne que l'association double vue a déposé son bilan et qu'il y a lieu d'assurer 3 animations prévues au cinéma. **M Larupt** mentionne 3 animations maintenues en mai, avec une prestation proposée en régie et un recrutement à la vacation à prévoir d'un projectionniste ainsi qu'un tarif d'entrée à voter de 5€ (tarif unique).

**Le Maire** suggère de l'autoriser à fixer un tarif autre au besoin (enfant, groupe....)

**Mme Blanchard** évoque un tarif de groupe.

**Le Maire** propose de rester à un tarif unique de 5 €.

**Mme Mobuchon** indique qu'ils ne prendront pas part au vote car la question n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

La délibération est adoptée par 44 voix et 4 élus n'ont pas pris part au vote (Mme Mobuchon- Mme Le Berre- M Collin- M Bertrand).

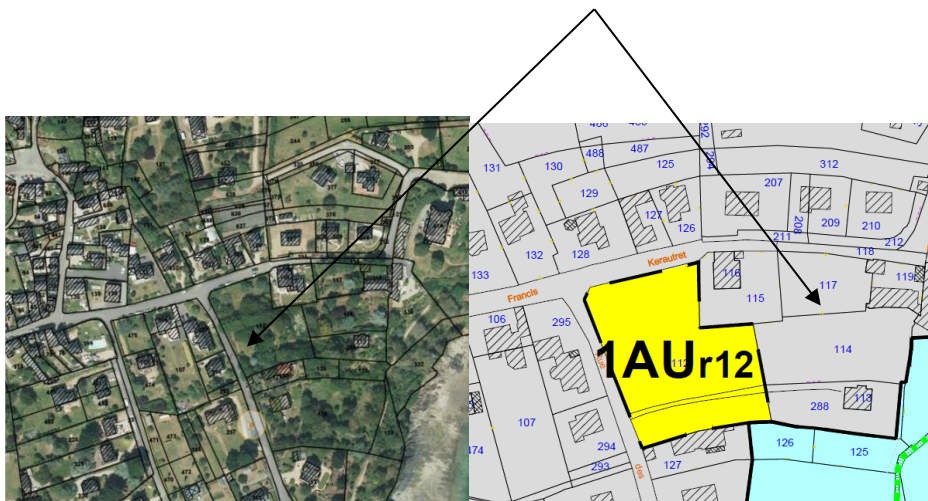
**M Honoré** fait remarquer que la nécessité de prendre une décision est toute récente et il note qu'il y a un vrai souci sur le cinéma car l'équipement a été subventionné en partie par le CNC et que si le cinéma ne fonctionne pas la subvention devra être remboursée.

## **Urbanisme:**

### **9-PLU : Autorisation d'Ester en justice contentieux commune/ M Frankel**

---

**Mme Machet** rappelle que le PLU de Binic a été approuvé le 15 septembre 2015. Un nouveau recours vient d'être déposé par les Consorts Frankel devant le Tribunal administratif de Rennes ; lesquels contestent la définition d'une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) affectant leur propriété :





Cette OAP se situe dans le quartier des Doudelins, en « dent creuse », à l'angle des rues Francis Kerautret et des Mouettes.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser le Maire à ester en justice afin de défendre les intérêts de la commune dans ce dossier. La Commune fera appel à Maître Martin, avocat à Rennes.

**M Derrien** émet quelques doutes sur le délai de recours de l'intéressé (date limite).

**M Collin** rappelle qu'il avait, lors du conseil municipal d'approbation du PLU, voté contre cette OAP.

**Le Maire** précise que tant que le dossier n'est pas jugé on n'a pas d'idée sur la légalité des OAP et plus globalement du PLU.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **TRAVAUX:**

#### **10-5<sup>ème</sup> tranche effacement réseaux rue de la République Etables-sur-Mer**

---

**M Darche** rappelle que le Conseil Municipal d'Etables-sur-Mer, dans sa séance du 24 mars 2015, approuvait le projet d'effacement des réseaux rue de la République (5<sup>ème</sup> et dernière tranche – de la rue des Cerisiers à l'extrémité de la rue de la République) et demandait au SDE de poursuivre l'étude. (Selon la pré-étude et le chiffrage sommaire établis par le SDE, le montant estimatif des travaux à charge de la Commune s'élevait à 125 660 €).

Le SDE nous a adressé le 12 mars dernier l'étude détaillée réalisée par l'entreprise Bouygues de Trégueux :

- Réseau électrique basse tension :

Montant estimatif : 121 000 € HT. La contribution financière, demandée par le SDE à la Commune, est de 36 300 € (soit 121 000 x 30 %).

- Réseau éclairage public :

Montant estimatif : 65 000 € HT (ce coût comprend 5 % de frais de maîtrise d'œuvre). La contribution financière de la Commune est de 39 000 € (65 000 x 60 %).

- Réseau téléphonique (intervention du SDE pour le génie civil) :

Génie civil : montant estimatif des travaux = contribution de la Commune = 19 500 € TTC

(Les terrassements ne sont comptés que pour la sur-largeur qu'ils occasionnent. Le matériel, à l'exception des citerneaux et des fourreaux en partie privative, est fourni par ORANGE. La pose et le terrassement sont du ressort de la collectivité).

Câblage : ORANGE est maître d'ouvrage de cette prestation et facture à la Commune 18 % du coût HT correspondant, soit 3 900 € HT.

**Le montant total à charge de la Commune s'élève à 98 700 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Approuve le projet d'effacement des réseaux basse tension - rue de la République (5<sup>ème</sup> tranche) -, présenté par le S.D.E. des Côtes d'Armor, pour un montant estimatif de 121 000 € HT.

*« Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au S.D.E., elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 30 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture payée à l'entreprise ».*

-Approuve le projet d'aménagement de l'éclairage public - rue de la République (5<sup>ème</sup> tranche)-, présenté

par le S.D.E. pour un montant estimatif de 65 000 € HT (Ce coût comprend 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

*« Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au S.D.E., ce dernier percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture payée à l'entreprise, augmentée des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 % ».*

-Confie au S.D.E. la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique - rue de la République (5<sup>ème</sup> tranche)-, pour un montant estimatif de 19 500 € TTC, conformément au règlement financier.

*« Notre commune ayant transféré cette compétence au S.D.E., elle versera à ce dernier une subvention d'équipement équivalant au montant TTC de la facture payée à l'entreprise ».*

-Participe à hauteur de 3 900 € HT aux travaux de câblage réalisés par ORANGE sur le réseau téléphonique rue de la République (5<sup>ème</sup> tranche).

-Autorise le Maire à signer la convention financière « Travaux sur les infrastructures de communication électronique ».

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux, auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois, selon que le Syndicat d'Énergie aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Il est précisé que les travaux ont débuté.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

#### **11- Salle de la Rognouse consultation maîtrise d'œuvre:**

---

**M Darche** indique que la SEMAEB qui assure l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage a terminé le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre et remis le programme de l'opération. Ce projet concerne l'aménagement de la partie ossature bois en salle socioculturelle et cuisine. Mission complémentaire de recherche d'aménagement concernant les anciens locaux à sommeil et l'espace repas.

La consultation va se dérouler en 2 temps :

Appel à candidature de maîtres d'œuvre

Sélection de 3 candidats invités à fournir une intention architecturale

La consultation sera une procédure adaptée (article 28 du CMP) sur la base de la fourniture d'une intention architecturale.

L'estimatif des travaux est évalué à 800 000 € HT

Présentation en commission travaux du 14 Avril 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

AUTORISE cette consultation et la rémunération qui s'attache à la production de l'intention architecturale de 1500 € pour les 2 candidats non retenus.

Mandate le maire pour signer avec l'architecte ou le maître d'œuvre retenu ainsi que toutes les pièces se rattachant à cette opération.

**M Seitz** demande si l'on a une réponse définitive sur la faisabilité du projet ?

**Le Maire** répond par la négative car le projet se situe en zone NL, les zones NL jusqu'en 2014 faisaient l'objet d'un pastillage, disposition supprimée dans les nouveaux PLU, c'est le cas de celui de Binic précise **le Maire**.

Il souligne qu'en zone NL, on ne peut pas faire de l'extension. Le bâtiment était initialement d'un usage public et on va être également avec le projet sur un bâtiment à usage du public et que l'on ne sera pas sur un PC mais une déclaration préalable, ce qui souligne t'il n'empêchera pas les recours.

La DDTM note **le Maire** peut ne pas suivre l'avis du service instructeur.

On aura la réponse définitive dit **le Maire** que lorsque l'on aura déposé un dossier, qu'il aura été instruit et qu'il y aura des recours. Il mentionne que l'urbanisme fonctionne désormais de la sorte.

**M Seitz** note le non changement de destination.

**Mme Furet** mentionne que la question de la Rognouse a été débattue en commission citoyenneté et environnement et a été évoquée la façon dont la population sera associée à ce projet en ce lieu. La SEMAEB a fait un travail technique pour autant la consultation de la population n'a pas encore été lancée et il serait intéressant de définir la marge de manœuvre sur ce projet ; elle note que l'on est sur une 1<sup>ère</sup> tranche et sur le choix d'un architecte pour conduire ce projet, mais que de nombreuses options restent ouvertes sur la définition de celui-ci.

**Le Maire** note la nécessité d'être prudent vis à vis de la population, de par l'urbanisme et les contraintes de la zone, le cadre est très réglementaire et on devra le respecter.

**Mme Mobuchon** approuve le principe de la consultation de la population, elle note le risque avec l'équipement projeté de concurrencer l'Estran ou La Galerie et donc la consultation de la population lui paraît être importante.

**M Benomar** rappelle en phase 1 une salle de réception et en phase 2 un projet à mener pour le reste de l'équipement.

**Le Maire** rappelle que le projet de cette salle est venu après réflexion, la commune a fait l'acquisition du bâtiment avec l'idée de ne pas le raser. Il souligne que l'Estran n'offre pas la possibilité de faire déjeuner sur place des personnes en réunion dans l'équipement.

Il rappelle que le site a connu d'autres projets qui n'ont pu aboutir. Il ajoute que le débat va continuer, c'est un espace sensible et que pour le moment, il est question de choisir un architecte pour voir ce qu'il nous propose.

**M Bertrand** s'étonne du débat alors que c'est un investissement de 800 000 €, ce qui n'est pas rien et ne voit pas ce qu'il y a dans le projet ? Son utilisation ? L'impact sur les 2 communes ? Sur le budget ?

Il trouve étonnant d'arriver avec si peu de matière pour une telle somme, de plus, il note que c'est un sujet qui n'a pas été discuté jusqu'à présent et suggère que l'on voit cela ensemble.

**Le Maire** relève qu'il aura des projets plus importants, il cite la mairie, et le projet de la Rognouse était déjà lancé ; il s'agit ici de s'engager sur le choix de 3 architectes et non le bon de commande de 800 000 € pendant que la concertation se poursuit.

**M Luco** s'interroge et ne voit pas bien le projet et ce qu'il y a derrière.

**Le Maire** rappelle que l'on est une salle polyvalente complémentaire à l'estran et ce depuis le début.

**M Collin** note que c'est un projet qui aurait mérité d'avoir une réflexion sur la complémentarité avec les

différents équipements de la commune nouvelle.

**Le Maire** relève la difficulté pour fixer et trouver un lieu pour réunir le conseil municipal et certaines salles sont spécialisées, ce n'est pas si simple.

La délibération est mise aux voix et adoptée par 43 voix pour, une voix contre (M Bertrand) et 4 abstentions (Mme Mobuchon-Mme Donnet- Mme Le Berre-M Collin)

#### **12- Salle des Sports de la Vigie consultation maîtrise d'œuvre:**

**M Darche** signale que la SEMAEB qui assure l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage a terminé le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre et remis le programme de l'opération. Ce projet concerne la rénovation de la grande salle et l'extension de la salle de gymnastique.

La consultation sera une procédure adaptée (article 28 du CMP).

L'estimatif des travaux est évalué à 450 000 € HT

Présentation en commission travaux du 14 Avril 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE cette consultation

Mandate le maire pour signer avec l'architecte ou le maître d'œuvre retenu ainsi que toutes les pièces se rattachant à cette opération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

#### **13-Remboursement trop perçu Mme Laizet concession cimetière (Binic)**

---

**Le Maire** mentionne que lors de la séance du conseil municipal de Binic du 19/01/2016, le conseil a décidé de reverser, suite à la demande de la famille le trop perçu pour une concession cimetière (transfert de cendres vers un autre cimetière) ; le montant du reversement est de 309.40 € et non 318 € comme voté initialement (l'intéressée a déclaré acquitter la somme de 367 €, et en fait le montant exact était 357 €).

La délibération modifiée quant à son montant est validée par le conseil municipal.

#### **14-JACADI motion de soutien au personnel:**

**M Losq** propose d'engager le conseil dans une motion de soutien vis à vis d'une entreprise d'Etables-sur-Mer et de son personnel, JACADI qui va émigrer vers le Nord ; le site logistique d'Etables va se retrouver sans client.

Globe, la société qui exploite cette plateforme a comme client JACADI. **M Losq**, propose que le conseil prenne une motion témoignant de sa solidarité avec les salariés de l'entreprise en regrettant cette situation, qui concerne 40 personnes sur le site ; Il note que la commune Etables-sur-Mer a par ailleurs assez récemment fait des efforts pour l'aménagement du site (déclassement de voirie) et regrette que l'on se retrouve dans une situation avec un chômage qui va concerner au total près de 40 personnes.

**Le Maire** indique que l'échéance annoncée du début 2017 pourrait se situer plus proche et évoque septembre/Octobre 2016.

**Le Maire** rappelle que ce dossier avait, il y a 3 ans, été travaillé avec la CDC. Il signale que le bâti risque d'être vendu assez rapidement.

Le projet de motion de regret et solidarité avec les salariés de JACADI est adopté à l'unanimité.

## Calendrier

Mercredi 20 avril	10:30 – 12:00	COFIL Mairie Etables-sur-Mer
	17:00 – 18:00	Visite équipement cabine de bain camping – <i>Avant-port Binic (commission tourisme –économie)</i>
Jeudi 21 avril	13:30 – 14:30	Commission marché – <i>salle des mariages Binic</i>
Samedi 23 avril	10:00 – 16:00	Visite équipements sportifs + associations <i>RDV Etables-sur-Mer</i>
Mardi 26 avril	16:00 – 17:00	CAO STEP + Voirie <i>Etables-Sur-Mer</i>
	18:00 – 20:00	Municipalité - <i>CTM</i>
Mercredi 27 avril	20:30	Commission Enfance Jeunesse
Jeudi 28 avril	17h	Cérémonie de la déportation (Binic)
Jeudi 28 avril	13:45	Mairie + CTM – <i>rdv Etables-sur-Mer au Ctm</i>
Mardi 3 mai	14:00 – 15:30	Groupe de travail personnel administratif
	18:00 – 20:00	Municipalité - <i>CTM</i>
5 au 8 mai		Fête de la morue - <i>Binic</i>
Mardi 10 mai	18:00 – 20:00	Municipalité - <i>CTM</i>
Mardi 17 mai	18:00 – 20:00	Municipalité - <i>CTM</i>
Mardi 17 mai	20h	Conseil municipal salle des loisirs
Mercredi 18 mai	14:00 – 15:00	CAO – STEP + voirie <i>Etables-Sur-Mer</i>
Jeudi 19 mai	14 :00 – 17:00	Visite Elus port/Estran... <i>RDV Capitainerie</i>
Vendredi 20 mai	10:00 – 12:00	CCAS mairie Etables
Mardi 24 mai	18:00 – 20:00	Municipalité - <i>CTM</i>
Vendredi 27 mai	14:00– 17:00	Visite Elus OT/camping/cinéma/Galerie <i>RDV OT Etables</i>
Mardi 31 mai	14:00 – 17:00	PCS – Plan communal de sauvegarde au CTM
	18:00 – 20:00	Municipalité - <i>CTM</i>

**Le Maire** indique que la cérémonie de la journée de déportation est reportée au 28/4 à 17h (Binic).

**Le Secrétaire de séance**

L HONORE

**Le Président**

C URVOY